



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 91/10

Le 5 avril 1991

Incident aérien du 3 juillet 1988
(République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour ne comptant sur le siège aucun juge de nationalité iranienne, la République islamique d'Iran, partie à l'affaire susmentionnée, a désigné, conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, M. Mohsen Aghahosseini pour siéger comme juge ah hoc.

Tenant compte de l'article 35 de son Règlement, la Cour tiendra une audience publique, mardi 9 avril 1991, à 12 heures, pour permettre à M. Aghahosseini de faire la déclaration solennelle prescrite par l'article 20 du Statut.

M. Mohsen Aghahosseini est de nationalité iranienne. Il est né à Téhéran en 1945. Il a étudié à l'Université de Téhéran, à l'Université de Londres (dip. en droit; LL.M.) et à l'Université d'Oxford (B.Litt.). Depuis juillet 1990, il est membre du Tribunal des réclamations Iran-Etats-Unis. Auparavant, il a été conseiller juridique à la Banque centrale de la République islamique d'Iran et directeur du bureau des services juridiques internationaux de la République islamique d'Iran, à La Haye (1986-juillet 1990).